Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260205-260205DELIB04-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
01/2026

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-trois janvier deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Gaëlle NICOLAS, le Maire.

Etaient présents : Mme Gaëlle NICOLAS, Mme Sylvie CHASSEREZ, Mme Sylviane TOUFFAIT, M. Didier CHOPLIN, Mme Marie-Pierre LE GOFF, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Marie-Hélène GOUEREC, M. Steeve MAZEAU, Mme Margareth CUSSON-DUARTE, M. Hugues COËNT, Mme Nathalie CAROFF, M. Daniel LE FUR, Mme Dao PHAN, M. Sébastien GENTRIC, Mme Cécile HETET, M. Raymond FEILLANT, Mme Marie PERENNES, Mme Céline LEHUEDE (arrivée à 19h14 à partir de la délibération n°03), M. Frédéric BALLERIN, M. Alexis CHARRIER, Mme Julie L'HELGOUALCH,

Ont donné procuration :
M. Nicolas LOTHORE à Mme Gaëlle NICOLAS
Mme Jacqueline CHAUSSEPIED à Mme Marie-Pierre LE GOFF

Absent-e-s excusé-e-s : -
Mme Nathalie GOURMELON

Absent-e-s non excusé-e-s :
Mme Odile BOZEC
Mme Clarisse RÉALÉ
M. Frédéric CANEVET-JEZEQUEL
Mme Sylvie JONET

Secrétaires de séance :

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur Général des Services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; Benjamin LEGROS, Directeur service des finances ; M. Stéphane LE GALL, Directeur des services techniques Mme Valérie LAUTIER, Directrice des affaires scolaires (jusqu'à la délibération n°07).

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260205-260205DELIB04-DE

N° 04 OBJET : Prise en charge par la commune de Châteaulin des séances de piscine pour les élèves Châteaulinois scolarisés en grande section, cycle 2 et cycle 3 dans les écoles privées St Joseph La Plaine et Diwan

Alexis CHARRIER, Président de l'OGEC St Joseph La Plaine, quitte la salle du conseil. Il ne prend pas part au débat, ni au vote. Le nombre de votants pour la présente délibération est de 23.

Rapporteur : Sylvie CHASSEREZ

La commune de Châteaulin a décidé depuis la rentrée scolaire 2022/2023 de prendre en charge les séances de piscine pour les élèves du cycle 2 et du cycle 3. Il a également été décidé d'étendre cette prise en charge aux élèves de grande section de maternelle.

Il est proposé, pour l'année scolaire 2025/2026 de maintenir ces mesures dans le cadre d'un coût des entrées de 7.90 € par élève et par créneau. Le nombre de séances est évalué à 10. Le versement compensateur est basé sur les séances effectivement réalisées. Les classes concernées sont donc les suivantes :

- Pour les élèves de cycle 2 (CP, CE1, CE2), cycle d'apprentissage considéré comme obligatoire par l'Education nationale,
- Pour le cycle 3 (CM1 et CM2)
- Pour les élèves de grande section, dans le cadre de la familiarisation avec le milieu aquatique.

Ce point a été étudié en commission Ecoles et familles du 21 janvier 2026 et a reçu un avis favorable.

En conséquence et par souci d'égalité, et ouï l'exposé de Sylvie CHASSEREZ, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention aux écoles Saint Joseph La Plaine et Diwan pour financer les entrées à la piscine (année scolaire 2025/2026) pour les élèves châteaulinois scolarisés dans les classes énumérées supra.

	Coût estimé
Ecole St Joseph La Plaine (90 élèves)	7 110 €
Ecole Diwan (8 élèves)	632 €
TOTAL	7 742 €

TOTAL GENERAL 7 742 €

MAIRIE DE CHATEAULIN Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 5 FEVRIER 2026

Le Maire	La secrétaire de séance	Le secrétaire de séance
Gaëlle NICOLAS	Margareth CUSSON-DUARTE	Frédéric BALLERIN